



Municipalité de Yamaska

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, que, lors de la séance ordinaire qui aura lieu par web, le mardi 8 février 2022 à compter de 20 h, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

DM-2022-01 :

Étude d'une demande pour une proposition d'un projet de lotissement sur le lot 5 078 282, entre Monseigneur-Parenteau et rue Saint-Michel

L'objet de cette demande est le suivant :

- Permettre de faire une demande de lotissement en créant une rue avec une impasse ayant un rayon de 12.5m au lieu de 15m, dérogeant de l'article 2.2.8 du règlement de lotissement RY-81-2015 de la Municipalité de Yamaska.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en s'adressant par courriel ou par écrit au Conseil municipal, avant 16h00 le 8 février 2022.

Donné à Yamaska, ce 24^e jour du mois janvier 2022.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière